ARRÊTÉ

portant fixation des tarifs et de la dotation globale
de fonctionnement « dépendance »

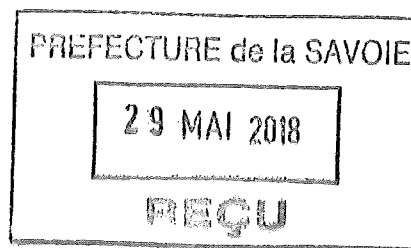
pour l'année 2018
EHPAD Les Augustines
43 porte de la Ville
BP 10
73330 Le Pont-de-Beauvoisin

N° Finess : 730789864

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Délégation départementale personnes âgées/ personnes handicapées
Service accueil en établissement et service PA-PH

Contact : Myriam CATTANEO
☎ 04 79 60 28 45
✉ myriam.cattaneo@savoie.fr



- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU** Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier de l'EHPAD Les Augustines du 30 octobre 2017 relatif aux propositions budgétaires pour l'année 2018 ;
- VU** La convention tripartite renouvelée le 30 octobre 2008 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 23 mars 2018 (Budget primitif 2018 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et de madame la Directrice générale adjointe de la vie sociale.

ARRÊTE

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'EHPAD Les Augustines est de 79 lits (dont 1 lit d'hébergement temporaire, 12 lits d'USSA et 1 lit d'accueil de jour).

Article 2 - Tarification 2018 :

	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement permanent et temporaire		
- chambres à 2 lits	52,09 €	à compter du 1 ^{er} mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
- chambres mansardées	53,67 €	
- chambre à 1 lit	56,86 €	
- chambre grand confort	59,04 €	
Tarif « moins de 60 ans »	72,45 €	à compter du 1 ^{er} mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global de financement « dépendance »	153 617,16 €	versée par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance »		
GIR 1-2	19,10 €	à compter du 1 ^{er} mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
GIR 3-4	12,12 €	
GIR 5-6	5,14 €	

Article 3 - Au titre du budget 2018, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

Groupes fonctionnels		Montants en euros
		Hébergement
Dépenses	Groupe I : <i>Dépenses afférentes à l'exploitation courante</i>	298 360,00
	Groupe II : <i>Dépenses afférentes au personnel</i>	914 975,02
	Groupe III : <i>Dépenses afférentes à la structure</i>	371 139,53
	Déficit	-
TOTAL		1 584 474,55
Recettes	Groupe I : <i>Produits de la tarification</i>	1 548 220,54
	Groupe II : <i>Autres produits relatifs à l'exploitation</i>	35 738
	Groupe III : <i>Produits financiers et produits non encaissables</i>	516,01
	Excédent	-
TOTAL		1 584 474,55

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe de la vie sociale, Madame la Directrice d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Savoie,
- inséré dans le registre spécial mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de l'Hôtel du Département,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le 18 MAI 2018

Le Président,  Pour le Président
La vice-présidente
déléguée

Rozenn HARS


POUR AMPLIATION

Anne-Sophie TANCHOT
Chef du service Accueil
et établissement et service PA-PH

